

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Site Condorcet – Le Creusot
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle Parcours « Collaborateur Chief Executive » Mention « Métiers de la GRH : Assistant » est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2025-2026

Présidente : Aurore GRANERO

Membres :

E. BEHAGUE
M. BOUAZIZ
F. COULON
M. FRANCOIS
V. G'STELL
A.L. JORDAN
S. LACROIX
S. MARLOT
J. PROENCA
A. SAINSON

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.) et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24/11/2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Jimmy LOPEZ

